

CONSEIL SYNDICAL JEUDI 20 JUILLET 2023

Extrait du registre des délibérations

Titulaires présents de l'Agglomération Pays Basque		Excusés Agglomération Pays Basque	
AIMÉ Thierry	HARAN Gilles	BERTHET André	MAGIS Jean-Noël
BERARD Marc	HARGUINDEGUY Jérôme	BETAT Sylvie	MIALOCQ Marie José
CASCINO Maud	IRIART Jean-Pierre	BURRE-CASSOU Marie-Pierre	MOUESCA Colette
CIER Vianney	IRIBARNE Pascal	CARRERE Bruno	SAINT ESTEVEN Marc
COURCELLES Gérard	LAHORGUE Michel	COSCARAT Jean-Michel	SORHUET Vincent
DAGORRET LACARRA Anita	LARRALDE André	DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine	VAQUERO Manuel
DAGUERRE Mayie	MAILHARIN Jean-Claude	DELOBEL Marie-Anne	
DE PAREDES Xavier	MAUROU Hervé	DUHART Agnès	
ELGART Xavier	MAZAIN Eric	DURRUTY Sylvie	
ESPILONDO Pierre	NOBLIA Félix	ECHEVERRIA Philippe	
ETCHEBER Peio	OÇAFRAIN Jean-Marc	ELGOYEN-HARITCHET Valérie	
ETCHEBERRY Jean-Jacques	PARGADE Isabelle	KAYSER Mathieu	
ETCHEMENDY René	ROLLING Eric	KEHRIG COTTENÇON Chantal	
GASTAMBIDE Arño	THICOIPÉ Xabi	LABÈGUERIE Marc	
GONZALEZ Francis		LACASSAGNE Alain	
GOYHETCHE Ramuntxo		LASSABE Gilles	
GOYTY Xalbat		LASSERRE Jean-François	
Titulaires présents de la Communauté de Communes du Seignanx		Excusés Communauté de Communes du Seignanx	
LESTANGUET Jean-Romain		BELIN Eva	FICHOT Julien
PEYNOCHE Gilles		DUBERT Francis	
		DUFAU Isabelle	
Suppléants présents mandatés par des titulaires		Procurations de titulaires excusés à des titulaires	
Titulaires excusés	Suppléants désignés	Titulaires excusés	Titulaires désignés
CARRERE Bruno	DUMORTIER Anne	BETAT Sylvie	DAGUERRE Mayie
DUHART Agnès	LENERT Bernard	DUFAU Isabelle	PEYNOCHE Gilles
ELGOYEN-HARITCHET Valérie	DULIN Geneviève		

Absents : (CAPB) ALDANA-DOUAT Eneko, AROSTEGUY Maider, BERCAITS Christian, HIRIGOYEN Roland, IHIDOY Sébastien, LASCUBÉ Grégoire.

Date d'envoi de la convocation : 13 juillet 2023
Délégués titulaires en exercice : 66
Membres titulaires et suppléants présents : 36
Membres votants (présents ou représentés) : 38

Président de séance : Marc BERARD, Président
Secrétaire de séance : Félix NOBLIA

Le conseil syndical s'est réuni à Hasparren (Pôle du Pays d'Hasparren) le 20 juillet 2023 à 18h30 et a délibéré sur la question suivante :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.
Certifié exécutoire - Transmis au contrôle de légalité le : 26/07/2023

OJ n°4 – Marché : Attribution du marché public sur le volet économie du SCoT Pays Basque & Seignanx

Rapporteur : Marc BÉRARD, Président

Afin de nourrir le volet « économie » du SCoT Pays Basque & Seignanx, le Syndicat a lancé une consultation publique en mai 2023 (consultation ouverte du mardi 16 mai au vendredi 16 juin 2023).

Dans la continuité du Projet d'Aménagement Stratégique, il s'agit pour le Syndicat de :

- Comprendre quelles sont les vulnérabilités du tissu économique local, et comment tendre vers un système à même d'asseoir la résilience du territoire à court, moyen et long terme (à 10, 20 ou 30 ans) au regard des ressources et des savoir-faire locaux ;
- Identifier les inflexions que l'action publique doit/peut accompagner pour créer cet « écosystème idéal » au regard des spécificités de notre territoire. Parmi ces inflexions, il s'agit d'identifier celles susceptibles de constituer le volet économique du SCoT ;
- Constituer un diagnostic stratégique et prospectif, intégrant les stratégies actuelles des collectivités membres du Syndicat (Communauté Pays basque et communauté de communes du Seignanx) pour justifier les choix opérés par le SCoT.

Trois candidatures ont été reçues.

- UTOPIES, en partenariat avec la CCI Bayonne Pays Basque ;
- NadEm, en partenariat avec Échelles & Territoires;
- ACADIE, en partenariat avec Studio Reset et Magali TALANDIER (43 890 € TTC).

Pour les analyser, le Syndicat a réuni les membres de la Commission d'Appel d'Offre le jeudi 29 juin 2023. A la suite de de cette réunion il a été décidé :

- D'écarter la proposition présentée par ACADIE, considérant qu'elle ne répondait pas aux attendus du Syndicat.
- De solliciter des compléments auprès des deux autres porteurs de projets, pour le 6 juillet. Dans l'ordre du classement établi par la CAO :
 - 1) UTOPIES (avec CCI Bayonne Pays Basque) – prestation de 87 970,50 € TTC :
 - Leur proposition, très complète et innovante, était estimée à 87 970,50 € TTC. Les élus ont souhaité connaître les marges de manœuvre financières pour cette mission, car cette proposition dépassait le montant plafond prévu par le syndicat : 80 000 € (tranche ferme) avec 8 000 € de marge (10 %), soit 88 000 € TTC ;
 - 2) NadEm (avec Échelles & Territoires) – prestation de 62 160 € TTC :
 - Leur proposition plus classique, répondait aux attendus mais semblait moins en prise avec les enjeux locaux. Les élus ont donc souhaité avoir des précisions concernant :
 - la méthode pour appréhender la capacité de résilience de notre écosystème économique local et la dimension « prospective » de l'étude ;
 - la méthode pour identifier les personnes qui seront auditionnées dans le cadre de la quinzaine d'entretiens et du focus groupe ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.
Certifié exécutoire - Transmis au contrôle de légalité le : 26/07/2023

- la manière de mener à bien la mission avec une équipe de 3 personnes (contre 6 pour les autres candidats).

La CAO s'est de nouveau réunie le 7 juillet 2023, pour prendre connaissance des réponses, et statuer sur les suites de ce marché.

Synthèse des réponses :

1) UTOPIES (avec CCI Bayonne Pays Basque) :

- Le groupement a accepté de revoir son offre financière, afin de tenir compte de notre enveloppe budgétaire. Après vérification des services techniques, la tranche ferme de cette candidature s'élève à 79 948,50 € TTC.
- Pour ne pas dégrader leur offre sur le fond, c'est la dimension gestion de projet et mobilisation des équipes qui a été réajustée. Ce qui implique une plus forte implication de l'équipe technique du SCoT, en particulier dans la mobilisation des acteurs locaux (dont les élus).

- Echanges au sein de la CAO

- La nouvelle offre financière rentre dans l'enveloppe prévue par le Syndicat ;
- L'équipe technique du Syndicat, si elle est relayée par les élus pour mobiliser les acteurs locaux (élus du SCoT, mais aussi ceux de nos membres et leurs techniciens, voire autres acteurs institutionnels) doit pouvoir pallier les éléments de gestion de projet revus à la baisse par le prestataire. Le nombre de réunions prévues (CoTech, CoPil, point avec le syndicat) rassurent les élus quant à la mobilisation de l'équipe technique du SCoT ;
- L'implication de la CCI Pays Basque, acteur local en prise directe avec la diversité des acteurs économiques du territoire, est vue très positivement ;
- L'offre présentée reste toujours aussi qualitative (cohérence et expertise) que la première fois et notablement supérieure aux autres propositions.

2) NadEm (avec Échelles & Territoires) :

- Concernant les précisions sur l'évaluation de la capacité de résilience de l'écosystème local : la méthode proposée a semblé encore trop générale ;
- Concernant l'identification des personnes à auditionner dans le cadre de la quinzaine d'entretiens proposée : la proposition est très méthodique, basée sur des critères statistiques ;
- Concernant la capacité de l'équipe très resserrée (3 personnes), à tenir le rythme : la réponse confirme leur capacité, à l'appui d'exemples de missions menées dans cette même configuration.

- Echanges au sein de la CAO

- Les compléments apportés n'ont pas permis d'identifier le saut qualitatif qui pouvait être espéré par cet accompagnement ;
- Ce groupement sollicite beaucoup de validations dans sa gestion de projets. Ce qui ne permet pas d'évaluer la mobilisation du Syndicat dans le suivi de ces travaux – en plus des Comité de Pilotage et Comités Techniques fixés dans le marché. Et laisse craindre la nécessité d'un accompagnement renforcé pour l'identification des acteurs à rencontrer, l'organisation de ces temps localement, les diverses validations des nombreux livrables envisagés.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Avis des membres de la CAO :

Compte tenu de la qualité de l'offre d'UTOPIES, de son partenariat local avec la CCI Bayonne Pays Basque, des outils de suivi développés et du respect de l'enveloppe financière, les membres proposent que ce marché sur l'élaboration du volet économie du SCoT leur soit confié.

Il est rappelé, toutefois, l'importance de veiller à l'implication de la CCI des Landes dans l'ensemble de la gestion de projet.

Le Conseil syndical, à l'unanimité :

- ➔ **ATTRIBUE** le marché public à UTOPIES, en partenariat avec la CCI Pays Basque,
- ➔ **CONFIRME** que les crédits sont et seront suffisants aux budgets 2023 et 2024,
- ➔ **AUTORISE** le Président à signer tout document en lien avec ce marché.

Pour extrait conforme au registre
Le Président,
Marc BERARD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.
Certifié exécutoire - Transmis au contrôle de légalité le : 26/07/2023